



Propriété vendue en 2 parties

Par **majanic_old**, le **01/07/2007** à **17:17**

Notre propriété a été coupée en 2 afin d'être vendue à 2 acheteurs. Nous avons la 1° partie et notre voisin, la 2° partie. La cour et 1 grange ont été séparées par un mur de pierres par le propriétaire vendeur, afin de délimiter les 2 parties. L'acquéreur de la 2° partie de la propriété a démoli sa moitié de grange. Du coup, le mur porteur n'est plus que de moitié et notre moitié de grange s'effondre. Le mur de séparation aussi. Hier, j'ai reçu une lettre recommandée avec AR de mon voisin me donnant 2 mois pour faire les travaux nécessaires à la réparation de ma moitié de grange, sinon, il entamera une procédure en justice. Le mur de séparation, que je suppose mitoyen, s'effondre sur son terrain. A l'origine, je n'avais pas l'intention de démolir ma moitié de grange, maintenant je vais y être obligé. J'aimerais savoir quels sont mes droits et mes devoirs, mais aussi si les exigences de mon voisin sont justifiées.